

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0248_AL_RD124_LES_BOUCHOUX
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 1^{er} février 2024 par laquelle Monsieur Michel GRANDCLEMENT, représenté par Monsieur Nicolas LAMY Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 124 au droit de la parcelle cadastrée section ZM n° 11 située 1130 route de la Serra, Lieu-dit « Pré Gaillard » – Commune LES BOUCHOUX hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 12 février 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 101 – 102 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune LES BOUCHOUX pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

A.R.D. de Saint-Claude

2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 1 février 2024

Référence : D. 0751
Commune : BOUCHOUX

Objet : Bornage de la propriété de l'Indivision GRANDCLEMENT aux Bouchoux.

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de L'indivision GRANDCLEMENT , cadastrée sur la commune des BOUCHOUX , section ZM , feuille 1 , parcelle(s) n° 11.

La propriété est située au droit de la RD 124. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

Lundi 12 Février 2024 à 15h00 sur place

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

 Nicolas LAMY
Géomètre-Expert



Département :
JURA

Commune :
LES BOUCHOUX

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

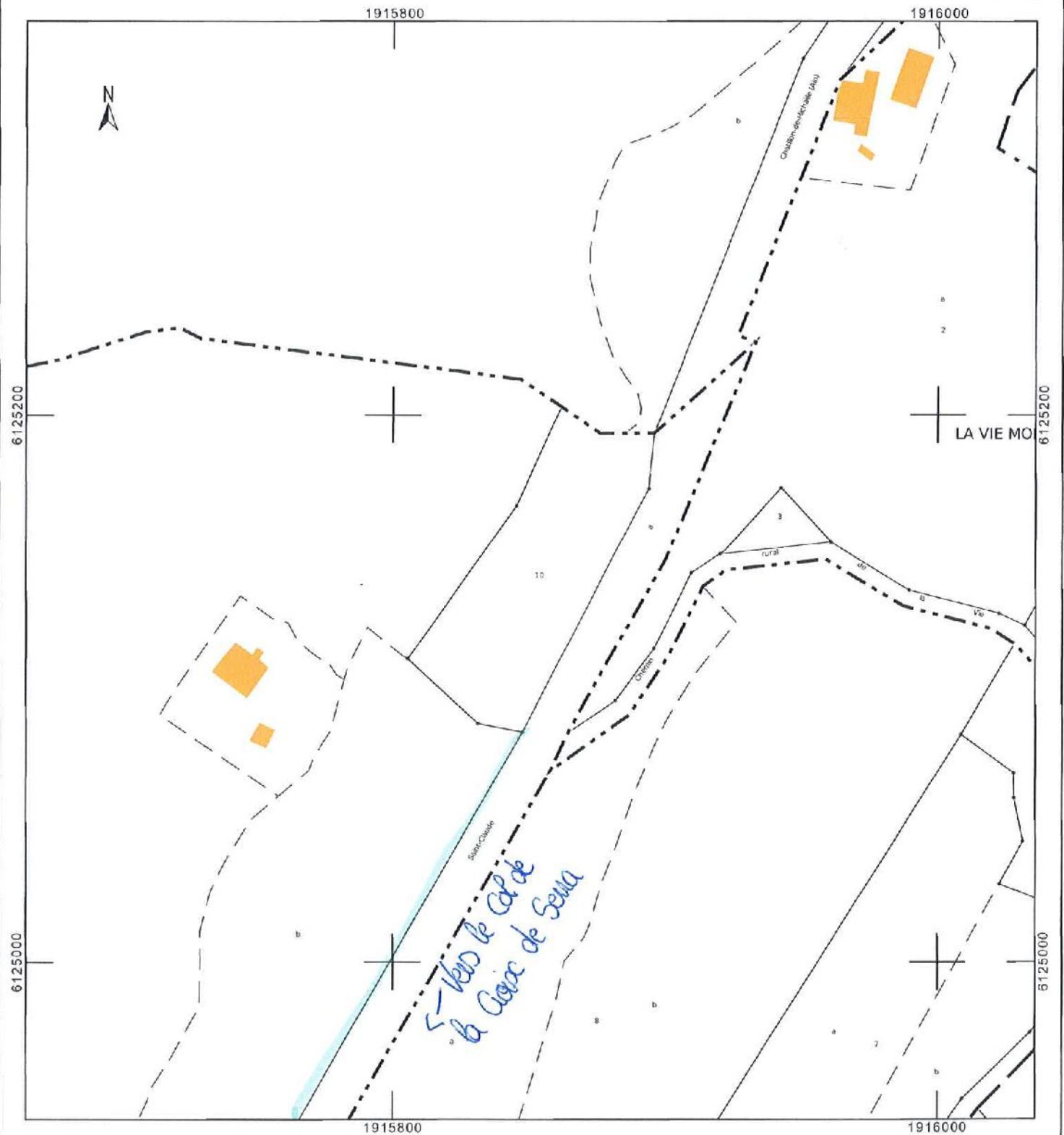
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08-03-2024
SDIP 90 JURA

ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0248-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DES BOUCHOUX (Jura)
Section ZM - Feuille 1 - Parcelle 11
1130 route de la Serra - "Pré Gaillard"

Propriété de l'indivision GRANDCLEMENT

PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD n°124




GÉOMÈTRE-EXPERT

Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400
tél: 03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08-03-2024

ID : 039-223900010-20240308-ARR_2024_0248-AR

12/02/2024

Alignement avec la RD124 reconnu le 12 février 2024
en présence de M. GRENIER-BOLEY de l'ARD de St-Claude
et de M. Michel GRANDCLEMENT (propriétaire riverain)
L'alignement est défini par la ligne reliant les points 101-102

